ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE SAINT-HYACINTHE
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe, tenue le **mercredi, 3 juin 2026 à 17 h**, à la salle de conférence 258 de l'immeuble Casavant.

Sont présents[es], mesdames et messieurs :

Bélair, Jonathan, représentant des groupes socio-économiques
Brennan, Stéphane, représentant des groupes socio-économiques
Chamberland, Karine, représentante du personnel de soutien – secrétaire d'assemblée
Cusson, Vincent, représentant du personnel enseignant
Fiset, Johanne, représentante du personnel de soutien
Gagné, Martin, représentant des élèves
Loranger, Amélie, représentante du personnel professionnel
Ménard, Andrée-Anne, représentante des élèves
Morier, Julie, représentante du personnel enseignant
Trudeau, Éric, représentant du personnel enseignant

Sont absents[es], mesdames et messieurs :

Burelle, Alexandre, représentant du personnel enseignant
Côté, Chantal, représentante du personnel enseignant
Dulude, Noeimy, représentante des groupes socio-économiques
Kelly, Mathieu, représentant du personnel enseignant

Sont également présent[e], mesdames :

Arbour, Yanik, directrice
Paquin, Caroline, directrice adjointe

1.0 **Constatation du quorum et ouverture de la séance**

Monsieur Stéphane Brennan procède à la constatation du quorum et à l'ouverture de la séance à 17 h 02.

2.0 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame Yanik Arbour fait la lecture de l'ordre du jour de la rencontre.

CET 25-26-06-01 Monsieur Martin Gagné propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3.0 **Lecture et adoption du procès-verbal de la séance tenue le 29 avril 2026**

Madame Arbour présente le procès-verbal de la séance tenue le 29 avril 2026.

CET 25-26-06-02 Le procès-verbal est jugé conforme. Monsieur Éric Trudeau propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026.

4.0 **Période de questions du public**

Aucun public présent à la séance.

5.0 **Correspondance**

Aucune correspondance.

6.0 **Listes de matériel 2026-2027 (approbation)**

Madame Caroline Paquin présente les listes de matériels 2026-2027, lesquelles respectent les balises relatives à la gratuité scolaire adoptées en octobre dernier.

Madame Amélie Loranger soulève le fait que le coût du matériel requis pour le programme de *Secrétariat* est plus élevé que celui des autres programmes. Madame

Julie Morier explique que les manuels sont plus coûteux en raison de l'achat de combos comprenant à la fois la version numérique et papier.

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que des frais peuvent être exigés aux élèves pour du matériel non couvert par la gratuité scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que le conseil d'établissement approuve les listes de matériel exigé en respect des principes et balises qu'il a établis ;

CET 25-26-06-03 Il est proposé par madame Andrée-Anne Ménard et unanimement résolu d'approuver les listes de matériel 2026-2027.

7.0 Situations budgétaires

7.1 Portrait de clientèle 2026-2027

Madame Arbour annonce que les prévisions pour l'année scolaire 2026-2027 sont de 1 225 élèves équivalents temps plein (ETP), soit une augmentation de 25 ETP par rapport à la prévision initiale de 2025-2026, qui s'élevait à 1 200 ETP.

Quant à l'année scolaire 2025-2026, celle-ci devrait se terminer avec environ 1 250 ETP.

Le programme *Lancement d'une entreprise* demeurera suspendu pour 2026-2027. Par ailleurs, l'autorisation provisoire accordée pour le programme *Gestion d'une entreprise de la construction* n'est pas renouvelée par le ministère de l'Éducation.

7.2 Budget 2026-2027 initial (adoption)

Madame Arbour présente le budget initial pour l'année 2026-2027. Cette année marquera une période de transition, puisque le ministère a procédé à une modernisation du régime budgétaire. Alors que le financement était auparavant réparti entre 261 mesures distinctes, celui-ci sera désormais regroupé en 37 thèmes.

Une version de consultation des règles budgétaires a été transmise aux organismes scolaires en avril. Les paramètres initiaux officiels devraient être transmis au cours du mois de juin. Le budget initial a donc été élaboré sur la base des paramètres budgétaires 2026-2027 en version de consultation.

Monsieur Brennan fait la lecture de la résolution.

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), le conseil d'établissement a la responsabilité d'adopter le budget annuel de l'école, tel que proposé par la direction de l'établissement ;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été élaboré en fonction des revenus alloués par le Centre de services scolaire, des autres sources de revenus disponibles pour l'établissement, ainsi que des besoins identifiés à la réalisation de la mission ;

CONSIDÉRANT QUE le budget proposé assure un équilibre financier, les revenus anticipés étant égaux aux dépenses prévues, conformément aux règles de saine gestion financière ;

CONSIDÉRANT QUE les orientations prises par le Centre de services scolaire assurent le respect d'une répartition équitable des allocations budgétaires, laquelle fait l'objet de consultations et démonstrations auprès des instances concernées, notamment le comité de répartition des ressources (CRR) et le comité consultatif de gestion (CCG) ;

CET 25-26-06-04 Il est proposé par madame Julie Morier, appuyé par monsieur Jonathan Bélair et résolu que le conseil d'établissement adopte le budget initial de l'établissement pour l'année scolaire 2026-2027 tel que présenté par la direction.

8.0 Informations

8.1 Formations autofinancées 2025-2026

Madame Arbour présente les tableaux des formations autofinancées qui donnent le portrait des formations qui ont été offertes en 2025-2026 par Parcours formation et en partenariat avec la Commission de la construction du Québec (CCQ). Une grande variété de formations sont offertes.

8.2 Admissions 2026-2027

Madame Arbour présente le plus récent état des demandes d'admissions pour l'année scolaire 2026-2027. Il n'y a pas d'écart significatif avec la même période l'an dernier. Un nouvel état de situation en date du 1er juin démontre un total de 997demandes.

8.3 Projet de calendrier des séances 2026-2027

Madame Arbour présente le calendrier des séances du conseil d'établissement pour l'année 2026-2027. Elle explique que la séance habituellement prévue aux alentours du 10 février sera reportée au 24 février afin de tenir compte de la présentation des critères de répartition des ressources, laquelle a généralement lieu plus tard au cours du mois de février. Cette séance se tiendra après les rencontres du Comité de répartition des ressources (CRR) et du Comité consultatif de gestion (CCG).

Par ailleurs, la séance du mois de juin a été fixée à une date plus tardive afin de permettre le dépôt du budget initial.

Le calendrier final sera adopté à la séance du mois d'octobre 2026.

8.4 Autres informations

Il n'y a aucune autre information.

9.0 Rapport annuel du Conseil d'établissement 2025-2026 (adoption)

Madame Paquin présente le bilan des activités du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026.

Elle apporte également des précisions concernant la consultation annuelle menée auprès des élèves. Réalisée par une firme externe, cette consultation comporte deux volets. Le premier sondage, effectué de six à huit semaines après la rentrée scolaire, a permis de recueillir les réponses de 751 élèves. Le second volet, réalisé au 30 avril auprès des élèves finissants, a obtenu 541 répondants.

Les consultations témoignent d'un haut niveau de satisfaction de la part des élèves.

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de services scolaire ;

CET 25-26-06-05 Il est proposé par monsieur Martin Gagné et unanimement résolu d'adopter le rapport annuel de gestion du conseil d'établissement 2025-2026.

10.0 Nomination des représentants des groupes socio-économiques, sociocommunautaires et des entreprises (résolution)

Madame Arbour explique qu'une relance sera effectuée auprès de l'UPA, afin de solliciter l'organisation pour une nouvelle désignation au poste laissé vacant depuis novembre 2025.

Par ailleurs, à la suite du départ de monsieur René Pedneault à titre de représentant socio-économique de la MRC d'Acton, le conseil est dans l'attente de connaître la personne qui lui succédera. Cette personne entrera en fonction à compter du mois d'octobre.

Monsieur Brennan, dont le mandat arrive à échéance, accepte de le renouveler et poursuivra sa participation au sein du conseil pour l'année 2026-2027.

Madame Arbour indique qu'elle nous reviendra pour les deux autres membres au mois d'octobre.

Monsieur Brennan fait la lecture de la résolution

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que le conseil d'établissement d'un centre comprend au moins deux personnes choisies parmi les groupes socio-économiques et sociocommunautaires du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le même article prévoit aussi la nomination de deux personnes choisies au sein des entreprises de la région qui, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, oeuvrent dans des secteurs d'activités économiques correspondant à des spécialités professionnelles dispensées par le centre ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe est composé de trois représentants des entreprises et deux représentants des groupes socio-économiques et sociocommunautaires ;

CONSIDÉRANT QUE en 2010-2011, il a été entendu que l'un des postes de représentant des entreprises serait occupé par un représentant de la Commission de la construction du Québec dans le cadre du partenariat établi avec cette instance ;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de ces représentants au conseil d'établissement est d'une durée de deux ans ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Brennan, gestionnaire de portefeuille chez Valeurs mobilières Desjardins, dont le mandat vient à échéance, a manifesté le souhait de renouveler son mandat à titre de représentant des entreprises au sein du conseil d'établissement ;

CET 25-26-06-06 Il est proposé par madame Amélie Loranger et unanimement résolu de nommer monsieur Stéphane Brennan, membre du conseil d'établissement de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe

11.0 Levée de l'assemblée

CET 25-26-06-07 Madame Johanne Fiset propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à 18 h 10.

Le président,

Stéphane Brennan

La directrice,

Yanik Arbour